



Revendications au prochain gouvernement



elections.public.lu

LE SITE OFFICIEL DES ÉLECTIONS AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Info-Handicap – Conseil National des Personnes Handicapées asbl s’est penché sur des recommandations adressées au prochain gouvernement. Les sujets traités sont d’actualité et prioritaires à Info-Handicap pour garantir un meilleur bien-être des personnes en situation de handicap.









Thèmes:

1. **Accessibilité**
2. **Enseignement**
3. **Travail**
4. **Tutelles et Curatelles, Vivre en indépendance**
5. **Sensibilisation des décideurs Politiques**
6. **Santé**
7. **Culture, Sports et Loisirs**
8. **Vie affective et sexuelle**
9. **Logements**
10. **Convention de l’ONU et Plan national suivi et implantation**
11. **Transports**
12. **Digitalisation**
13. **Management de Crise**
14. **Assistance personnelle**

Info Handicap, réseau national de 56 associations membres du domaine du handicap. Le conseil d'administration est composé actuellement de 8 personnes ainsi que de 2 invités permanents.

Vous pouvez joindre le conseil d'administration via l'adresse board@info-handicap.lu
ou son président à l'adresse mail patrick.derond@iha.lu

Le Conseil d'administration

		
Patrick de Rond Président	Nadine Medinger Membre	Nathalie Oberweis Membre
		
Andrée Biltgen Vice-présidente	Tilly Metz Membre	Thessy Reder Membre
		
Raymond Remakel Trésorier		Susanna van Tonder Membre

Invités permanents du CA:
Christian Happ
Rigobert Rink

Revendications au prochain gouvernement



À la suite des élections, Info-Handicap publie un catalogue de revendications à considérer par les parties formant le futur gouvernement lors de la rédaction du prochain programme gouvernemental afin d'assurer la mise en œuvre d'un Luxembourg inclusif pour tous.



Info-Handicap - Conseil National des Personnes Handicapées a.s.b.l., représente 56 associations de et pour personnes en situation de handicap au Luxembourg.

En tant qu'association dédiée à la défense des droits des personnes en situation de handicap et à l'amélioration de leur qualité de vie, nous avons regroupé sur les pages suivantes nos revendications en matière de politique du secteur handicap, que nous vous encourageons à examiner attentivement dans le cadre des négociations pour former le prochain gouvernement. Ces doléances couvrent un large éventail de préoccupations essentielles pour les personnes en situation de handicap ainsi que des personnes à besoins spécifiques.

Durant les derniers neuf mois, Info-Handicap a rencontré les diverses partis politiques, afin de les sensibiliser pour les problématiques liées à la thématique du handicap à prendre en considération pour les élections communales et législatives.

Le mot d'ordre est la promotion d'un Luxembourg inclusif, un Luxembourg pour tous, permettant à chacune et à chacun de se développer et d'être acteur actif de la société que nous construisons ensemble.

Afin d'y arriver, vous trouverez sur les prochaines pages les actions politiques à mettre en œuvre prioritairement dès l'assermentation du nouveau gouvernement.

Patrick de Rond
président

1. Accessibilité

Introduction :

Nous souhaitons attirer votre attention sur un problème crucial et urgent lié à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (PSH) dans notre société. Dans ce descriptif, nous allons discuter des mesures qui ont été prises jusqu'à présent, de celles qui n'ont pas été mises en œuvre, et enfin, nous allons formuler des recommandations pour améliorer cette situation cruciale.

L'accessibilité pour les PSH est un enjeu majeur de nos jours.

Les PSH ont le droit fondamental de participer pleinement à la vie sociale, économique et culturelle, mais malheureusement, de nombreuses barrières les empêchent de le faire.

Cela va de l'accès aux services de santé et bancaires à la participation à des activités de loisirs, au tourisme, à l'éducation, et à bien d'autres aspects de la vie quotidienne. Le manque d'accessibilité limite leurs opportunités et crée de l'exclusion sociale.

Ce qui a été fait :

Nous reconnaissons les efforts déjà entrepris pour améliorer l'accessibilité pour les PSH. Notamment, l'introduction d'une nouvelle loi d'accessibilité exigeant que les établissements publics et privés se conforment à des normes d'accessibilité dans un délai de dix ans est un pas important dans la bonne direction.

De plus, les demandes de subventions pour aider à financer ces mises en conformité sont une initiative bienvenue.

Les consultations des professionnels de la santé deviennent également plus accessibles, ce qui est essentiel pour garantir des soins de santé équitables. Sans pour autant être optimaux.

Ce qui n'a pas été fait :

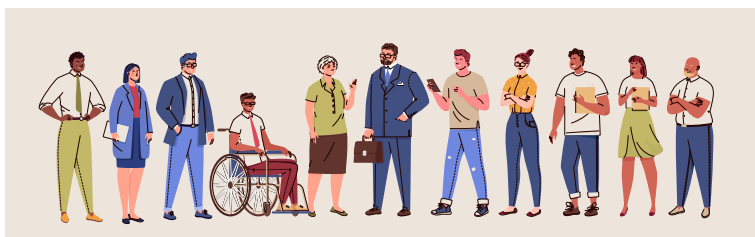
Malheureusement, malgré ces avancées, de nombreux domaines restent encore inaccessibles pour les PSH. Les commerces, les lieux touristiques, et les installations de loisirs ne sont pas toujours conçus pour répondre à leurs besoins spécifiques. La communication, qu'il s'agisse de langue facile, de langue des signes ou d'audiodescription, n'est pas toujours disponible, créant ainsi des barrières à la compréhension et à la participation.

Les espaces publics, tels que les parcs et les aires de jeux, ne sont pas toujours adaptés à tous, ce qui limite les opportunités de socialisation et de loisirs.

En outre, l'accessibilité aux services bancaires, notamment les distributeurs automatiques de billets (Bancomat) et les services bancaires en ligne (e-Banking), devraient être améliorés, surtout l'accessibilité pour les personnes malvoyantes.

De plus, on déplore encore d'importantes lenteurs administratives pour mettre en place toutes les mesures citées. Une simplification des démarches et règlements aideront les usagers comme les professionnels.

En conclusion, l'augmentation des ressources existantes pour l'accessibilité, telles que KLA-RO, est nécessaire, mais elle doit être accompagnée de règlements plus contraignants et d'une réduction des lenteurs administratives qui entravent souvent la mise en œuvre de projets d'accessibilité.



2. Enseignement

Introduction :

Le domaine de l'enseignement est confronté à de nombreux défis liés à la diversité des filières, des diplômes et des marchés de l'emploi.

Cette situation nécessite une harmonisation pour assurer une meilleure adéquation entre l'enseignement dispensé et les besoins du marché.

De plus, il est crucial d'adopter des approches flexibles et adaptatives dans l'accompagnement des étudiants, tout en favorisant la collaboration entre les enseignants et les éducateurs. Cependant, malgré certains efforts, il reste des lacunes dans la mise en œuvre de ces idées.

Ce qui a été fait :

Plusieurs mesures ont été prises pour aborder les problèmes liés à l'enseignement et à l'harmonisation des filières et des diplômes. Des programmes de sensibilisation ont été lancés pour promouvoir l'inclusion et combattre les discriminations. Des formations obligatoires ont été mises en place pour les enseignants, notamment sur la qualité et le management. Des experts multidisciplinaires ont été intégrés dans le processus éducatif pour offrir une perspective plus large et enrichissante.



Ce qui n'a pas été fait :

Malgré ces efforts, des défis subsistent. L'harmonisation des filières et des diplômes n'est pas encore pleinement réalisée, ce qui peut entraîner des déséquilibres sur le marché de l'emploi. La collaboration entre les enseignants et les éducateurs reste limitée, ce qui peut affecter la qualité de l'accompagnement des étudiants. Les actions de sensibilisation sont parfois perçues comme des mesures alibis, sans un réel impact sur l'inclusion. Les formations obligatoires sont parfois insuffisantes ou mal adaptées aux besoins réels des enseignants. Les ressources demeurent souvent limitées pour faire face à la diversité des besoins éducatifs. Le statut des aidants auxiliaires n'est pas encore reconnu de manière généralisée. Enfin, bien que des meilleures pratiques étrangères aient été étudiées, elles ne sont pas toujours pleinement intégrées dans les pratiques locales.

En outre plus d'aidants auxiliaires pour mieux soutenir les étudiants ayant des besoins spécifiques devraient être mis-en-place et le système devrait être mieux coordonné.

De plus, des meilleures pratiques provenant d'autres pays devraient être étudiées et adaptées.

Recommandations:

1. Renforcer l'harmonisation des filières et des diplômes en collaboration avec les acteurs du marché de l'emploi afin de mieux répondre aux besoins du marché de travail.
2. Encourager la collaboration étroite entre les enseignants et les éducateurs en mettant en place des programmes de formation conjoints.
3. Mettre en œuvre des actions de sensibilisation qui vont au-delà des discours et se traduisent par des mesures concrètes pour favoriser l'inclusion.
4. Réviser régulièrement les formations obligatoires pour les enseignants en les adaptant aux évolutions de l'enseignement et aux besoins spécifiques.
5. Augmenter les ressources allouées à l'éducation en favorisant l'emploi d'experts multidisciplinaires et en investissant dans des infrastructures éducatives de qualité.
6. Promouvoir la reconnaissance du statut des aidants auxiliaires pour garantir un meilleur soutien aux étudiants ayant des besoins particuliers.
7. Continuer à s'inspirer des meilleures pratiques d'autres pays, mais veiller à les adapter de manière appropriée au contexte local.
8. Encourager la diffusion d'informations sur les universités et les opportunités de stages pour guider les étudiants dans leurs choix éducatifs.
9. Améliorer la communication avec les parents pour demander de l'aide, réduire les longs délais, faciliter les procédures lentes et compliquées.



3. Travail



Introduction :

Le problème de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap demeure une préoccupation majeure d'Info-Handicap. Malgré les efforts déployés jusqu'à présent, les lenteurs administratives, le non-respect des quotas d'emploi handicapé et les lacunes dans l'assistance et le job coaching, des obstacles à l'inclusion par le travail subsistent.

Ce qui a été fait :

Le cadre légal actuel prévoit des quotas d'emploi pour les personnes handicapées, mais il est clair que cette mesure n'incite pas suffisamment les entreprises à les respecter. Des mesures d'aides et d'assistance à l'inclusion par le travail existent, mais elles n'ont pas toujours produit les résultats escomptés. De plus, il y a des ateliers d'inclusion professionnelle (AIP) qui visent à intégrer les personnes handicapées sur le marché du travail.

Ce qui n'a pas été fait :

Cependant, plusieurs problèmes persistent. Tout d'abord, la législation sur les quotas doit être revue pour être plus contraignante pour les entreprises tout en leur fournissant un soutien adéquat pour remplir leurs obligations. En outre, les outils de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) pour évaluer les compétences des personnes handicapées à la recherche d'un emploi doivent être améliorés et élargis. Il est inacceptable que certaines personnes restent inscrites à l'ADEM pendant des années sans trouver d'emploi ni obtenir de proposition concrète pour améliorer leur situation. De plus, l'assistance à l'inclusion par le travail doit être réévaluée, car elle n'a pas produit les résultats escomptés.

Recommandations :

Rendre les quotas d'emploi plus contraignants :

Nous recommandons une révision de la législation sur les quotas d'emploi des personnes handicapées. Les entreprises doivent être davantage incitées à remplir leurs obligations, peut-être en s'inspirant de la loi sur le reclassement professionnel, qui devrait être contraignante et mieux accueillie par les employeurs.

Mise à jour des outils de l'ADEM :

Les outils de l'ADEM pour évaluer les compétences des personnes handicapées doivent être améliorés, élargis et peaufinés pour élaborer des projets professionnels réalistes. En cas de non-placement, l'attribution d'une pension d'invalidité devrait être envisagée.

Réévaluation de l'assistance à l'inclusion :

Les projets de job coaching classiques devraient être réintroduits pour être plus proactifs et moins administratifs. Cela pourrait favoriser et surtout faciliter une meilleure intégration des personnes handicapées sur le marché du travail.

Création d'initiatives pour l'emploi spécialisé :

Il est essentiel de combler le vide entre les AIP et le premier marché de l'emploi en créant des initiatives spécifiques pour encadrer les personnes en situation de handicap qui ne remplissent pas les conditions d'accès aux AIP ni au premier marché de l'emploi.

En conclusion, l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap nécessite des mesures plus contraignantes, une amélioration des outils d'évaluation, une réévaluation de l'assistance et la création de nouvelles initiatives pour favoriser leur employabilité. Il est temps d'agir de manière plus proactive pour garantir que les personnes en situation de handicap aient une réelle chance d'accéder au marché du travail.

4. Tutelles et Curatelles

Introduction:

Le sujet de «Tutelles et Curatelles » constitue un problème fondamental dans le domaine de la protection des majeurs incapables.



Ce qui a été fait:

Au début de l'année 2023, un projet de loi (PL No 8133) sur le mandat de protection futur a été déposé. Une avancée positive de ce projet est la consultation du Ministère de la Justice (MJ) avec Info-Handicap (IHA) et les associations tutélaires spécialisées dans la protection des majeurs incapables pour son élaboration. De plus, un projet de loi visant à réformer la loi sur la protection des majeurs protégés est en cours d'élaboration, avec une implication similaire des parties concernées, mi-2023.

Ce qui n'a pas été fait:

Malgré ces initiatives, il est essentiel de noter que la modernisation et la réforme de la loi sont en cours depuis un certain temps déjà, mais progressent lentement. Les délais de la réforme ne sont pas clairement définis, ce qui peut susciter des inquiétudes quant au moment où ces changements cruciaux entreront en vigueur. Il subsiste un écart important entre les mesures actuelles et les besoins réels des majeurs incapables. De plus, la sensibilisation des politiques et du grand public à cette question est encore insuffisante.

Recommandations:

Pour résoudre ce problème, nous recommandons plusieurs actions :

Accélérer la modernisation et la réforme de la loi :

Il est impératif de fixer des délais concrets pour la mise en œuvre de ces réformes afin de garantir que les droits des majeurs incapables soient protégés de manière adéquate dans les plus brefs délais.

Promouvoir l'autonomie et la défense des majeurs incapables :

Les réformes devraient se concentrer sur la promotion de l'autonomie et la protection des droits des personnes vulnérables, en favorisant leur participation active dans les décisions qui les concernent.

Intensifier la sensibilisation :

Il est essentiel d'entreprendre des campagnes de sensibilisation ciblées auprès des politiciens, du grand public et des professionnels du secteur pour encourager un engagement accru en faveur de ces réformes.

Évaluation périodique des mesures :

Une fois les réformes mises en place, elles doivent faire l'objet d'une évaluation régulière pour s'assurer de leur efficacité et de leur pertinence continue.

Conclusion:

Les projets de loi en cours de développement offrent une lueur d'espoir pour une amélioration significative de la protection des majeurs incapables. Cependant, il est impératif d'accélérer ces réformes, de mettre en avant l'autonomie et la défense des droits, de sensibiliser davantage et de prévoir des mécanismes d'évaluation pour garantir que ces mesures atteignent leur objectif. Il est également crucial que le nouveau gouvernement fasse de cette réforme une priorité, comme cela a été indiqué dans le plan d'action national de mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées avec une échéance fixée en 2024.

5. Sensibilisation des décideurs Politiques

Introduction :

Le handicap est un défi universel qui touche de nombreuses personnes à travers le monde. Cependant, il est souvent mal compris et négligé, ce qui entraîne des inégalités et des obstacles pour les personnes en situation de handicap. Dans cette réflexion, nous examinerons le problème de base de la sensibilisation des décideurs politiques à la question du handicap.



Ce qui a été fait :

Au fil des années, des efforts ont été déployés pour sensibiliser les décideurs politiques aux problèmes liés au handicap. Des organisations de la société civile, des groupes de défense des droits des personnes handicapées et d'autres acteurs ont mené des campagnes de sensibilisation et plaidé en faveur de politiques inclusives. Certains pays ont également adopté des lois pour garantir l'accessibilité et l'égalité des chances pour les personnes handicapées. En outre, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées a été mise en place pour promouvoir les droits fondamentaux des personnes handicapées.

Ce qui n'a pas été fait :

Cependant, malgré ces efforts, de nombreuses lacunes persistent dans la sensibilisation des décideurs politiques au handicap. Les principaux problèmes comprennent :

Manque d'échange structuré avec la politique et manque d'experts et de ressources : Les décideurs politiques ont souvent des difficultés à accéder à des informations actualisées et à des experts en matière de handicap pour les guider dans leurs prises de décision. Le manque de ressources dédiées à cette question entrave la mise en œuvre de politiques efficaces. Aussi manque-t-il un échange régulier structuré avec le secteur du handicap, permettant d'avoir accès à toute la panoplie des différentes typologies de handicaps.

Faible mise en œuvre et sanctions insuffisantes : Même lorsque des politiques favorables au handicap sont adoptées, leur mise en œuvre peut être insuffisante, et les sanctions en cas de non-respect sont souvent inadéquates. Cela affaiblit l'impact réel de ces politiques sur la vie des personnes handicapées.

Formation insuffisante des Bourgmestres et des communes : Les responsables locaux, tels que les bourgmestres et les autorités communales, ne reçoivent souvent pas encore assez de formations adéquates sur les questions liées au handicap. Cela peut entraîner un manque de sensibilisation à ces problématiques au niveau local.

Recommandations :

Pour remédier à ces lacunes et améliorer la sensibilisation des décideurs politiques au handicap, nous recommandons les actions suivantes :

Mise en place d'un dialogue structuré :

Il est important de fournir aux décideurs politiques un accès facile à des experts et à des ressources sur le handicap. Cela pourrait inclure la création de centres de ressources et de bases de données en ligne pour les tenir informés des dernières avancées dans ce domaine. La mise en place d'un échange structuré et régulier avec les experts de la société civile du domaine du handicap serait un vecteur important pour assurer un flux d'information permanent et permettrait un accès de la politique au savoir et savoir-faire des personnes concernées ainsi que de leurs représentants.

Renforcement de la mise en œuvre et des sanctions :

Les gouvernements doivent s'engager à mettre en œuvre de manière proactive les politiques en faveur du handicap et à appliquer des sanctions significatives en cas de non-respect. Cela garantira que les droits des personnes handicapées sont réellement respectés.

Formation des Bourgmestres et des communes :

Des programmes de formation spécifiques sur le handicap devraient devenir obligatoires pour les responsables locaux, afin qu'ils soient mieux informés et sensibilisés aux besoins des personnes handicapées dans leur juridiction.

6. Santé

Introduction :

La question de la santé est un enjeu majeur de notre société, touchant chaque individu de près ou de loin. Cependant, malgré les avancées significatives dans le domaine médical et des soins de santé, il subsiste de nombreuses lacunes et défis à relever pour garantir une prise en charge adéquate de la population, en particulier de ceux confrontés à des situations médicales exceptionnelles.



Ce qui a été fait :

Prise en charge financière des soignants dédiés aux patients atteints de maladies rares : Au Luxembourg, des mesures de soutien financier ont été mises en place pour les patients présentant des maladies rares et des besoins de soins exceptionnels. Cependant, ces offres se sont avérées insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins. Le plan national maladies rares (PNMR) vise à améliorer la prise en charge par l'assurance maladie et l'assurance dépendance, mais des critères stricts d'éligibilité limitent encore l'accès à ces prestations.

Adapter les congés familiaux et les aides pour les aidants informels : Les congés familiaux et les aides aux aidants informels sont essentiels pour soutenir les personnes en situation de handicap et leurs proches, mais des ajustements sont nécessaires pour les rendre plus adaptés aux besoins spécifiques.

Accompagnateur et Assistant : Le service Info-Handicap joue un rôle vital en fournissant des informations et des conseils aux personnes en situation de handicap. Cependant, il n'existe pas encore de service ou de personne dédiée à fournir une assistance individuelle et personnalisée de manière permanente.

Sensibilisation et formation du corps soignant : Des formations spécifiques aux personnes en situation de handicap sont proposées, pour les corps soignants mais il n'y a pas de centralisation des informations et des formations concernant le handicap.

Il est important de développer l'offre et le service de conseil, sensibilisation et formation pour tout le corps soignant pour améliorer les conditions de prise en charge.

Ce qui n'a pas été fait :

Pouvoir décider de son état de santé et des choix thérapeutiques: Malgré une augmentation de l'espérance de vie des personnes en situation de handicap, certaines études révèlent une morbidité et une mortalité plus élevées. Il est nécessaire de garantir une acceptation et une validation des prises de décision individuelles en matière de santé.

Développer les structures pour le handicap invisible :

Les handicaps invisibles représentent une proportion significative des cas, mais il existe encore des obstacles à la création d'environnements inclusifs et sécurisés pour ces personnes.

Officialiser certaines thérapies et traitements :

Certaines thérapies non conventionnelles ne sont pas officiellement reconnues, bien que de nombreuses personnes puissent en bénéficier.

Quelques exemples de médecines ou thérapies complémentaires (dites « thérapies douces ») sont l`ostéopathie, la sophrologie, l`acupressure, l`hypnose et l`art-thérapie intégrative. En effet les médecines traditionnelles et complémentaires peuvent coexister et se compléter en amenant un bénéfice dans la prise en charge globale des personnes en situation de handicap.

Respecter le protocole d'Oviedo contre les thérapies forcées :

Il est essentiel de respecter le protocole d'Oviedo, qui interdit les thérapies forcées et d'abandonner définitivement le protocole additionnel.

Recommandations :

Prise en charge financière des soignants :

Nous recommandons une collaboration interministérielle plus étroite et stable pour garantir une prise en charge effective des frais générés par les soins et le besoin d'aide pour les patients atteints de maladies rares.

Pouvoir décider de son état de santé :

Nous suggérons une collaboration avec les partenaires et les associations pour améliorer le soutien, l'accueil et l'écoute des personnes en situation de handicap, en mettant l'accent sur la politique intersectionnelle et la sensibilisation à la liberté d'expression et à l'autonomie.

Accompagnateur et Assistant :

Promouvoir une collaboration interministérielle plus étroite pour développer une approche d'accompagnement plus judicieuse à la santé des personnes en situation de handicap.

Sensibilisation et formation du corps soignant :

Pérenniser l'offre et le service de conseil, de sensibilisation et de formation pour le personnel de santé afin d'améliorer les conditions de prise en charge.

Développer les structures pour le handicap invisible :

Soutenir de manière interdisciplinaire la création de centres de rencontre pour sensibiliser le public au handicap invisible.

Officialiser certaines thérapies et traitements :

Mettre en place un processus permettant d'officialiser certaines thérapies et traitements, tout en garantissant leur sécurité et leur efficacité.

Respecter le protocole d'Oviedo :

Renforcer le respect du protocole d'Oviedo pour interdire les thérapies forcées et garantir le consentement éclairé des patients dans tous les contextes médicaux.

7. Culture, Sports et Loisirs

Introduction :

Le domaine de la culture, des sports et des loisirs joue un rôle central dans la vie de la société en offrant des opportunités de divertissement, de développement personnel, et d'inclusion sociale. Cependant, il subsiste des défis importants liés à l'accessibilité et à la participation de tous, y compris les personnes en situation de handicap.

Ce qui a été fait :

Un exemple notable d'efforts visant à favoriser l'inclusion culturelle est le réseau «MOSAIK Kultur Inklusiv», créé fin 2021. Ce réseau regroupe des institutions culturelles, des organisations sociales et des artistes. Son objectif est de promouvoir l'inclusion dans la culture, à la fois pour les artistes et les spectateurs. Les principales actions entreprises par ce réseau comprennent :

La création de programmations adaptées à partir de la saison 2022/2023.

La mise en place de formations par le Ministère de la Culture en partenariat avec Info-Handicap, destinées aux institutions culturelles.

La demande de soutien financier pour la programmation et les projets du réseau, notamment en sollicitant le Ministère de la Culture.

La proposition de libération de personnes en situation de handicap travaillant dans un Atelier d'Inclusion Professionnelle (AIP) pour participer à des projets artistiques professionnels, avec un accompagnement adapté.

La demande de possibilités d'éducation et de formation artistique pour les personnes en situation de handicap.

L'exploration de la possibilité pour les personnes en situation de handicap d'acquérir le statut d'artiste ou d'intermittent du spectacle, avec des conditions adaptées.

Indépendamment de cela, il existe déjà différentes initiatives visant à rendre les offres culturelles plus accessibles à tous (p. ex. vestes tactiles, musée pour tous, etc.).

Ce qui n'a pas été fait :

Malgré ces efforts, plusieurs lacunes subsistent dans le domaine de l'inclusion culturelle et des loisirs accessibles. Ces lacunes comprennent :

Le manque de diversité dans le secteur de l'art et de la culture, notamment en ce qui concerne la participation des personnes en situation de handicap.

Un manque de sensibilisation au sein de la société sur les questions liées au handicap, à l'art et à la culture.

Des conditions de travail qui ne sont pas toujours adaptées aux personnes en situation de handicap dans le secteur culturel.

Un besoin de formations continues pour les institutions culturelles sur le sujet du handicap.

Une demande d'une éducation artistique professionnelle spécifiquement conçue pour les personnes en situation de handicap.

Une sensibilisation accrue du secteur social et du secteur du handicap aux opportunités culturelles et à l'importance de l'inclusion dans ces activités.

Recommandations :

Pour surmonter ces lacunes et promouvoir une culture, des sports et des loisirs véritablement inclusifs, nous recommandons :

Promouvoir l'accessibilité du secteur de l'art et de la culture avant, sur et derrière la scène.

Soutenir les recommandations du réseau «MOSAIK Kultur Inklusiv» et continuer à encourager une plus grande diversité dans le secteur de l'art et de la culture.

Persévérer dans les efforts de sensibilisation de la société au sujet du handicap, de l'art et de la culture.



Favoriser des conditions de travail adaptées aux personnes en situation de handicap dans le secteur culturel.

Continuer à proposer des formations sur le handicap pour les institutions culturelles.

Développer des formations artistiques professionnelles spécifiquement conçues pour les personnes en situation de handicap.

Sensibiliser le secteur social et le secteur du handicap aux possibilités culturelles et à l'importance de l'inclusion, en encourageant la participation des personnes en situation de handicap en tant que spectateurs.

8. Vie affective et sexuelle

Introduction :

La question de la vie affective et sexuelle est un sujet complexe et crucial qui concerne l'ensemble de la société, y compris les personnes en situation de handicap. Cependant, cette problématique est souvent négligée ou mal abordée, entraînant un manque d'accessibilité à l'information, aux services et aux droits fondamentaux pour de nombreuses personnes en situation de handicap.

Ce qui a été fait :

Plusieurs initiatives ont été lancées pour aborder la question de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap au Luxembourg. Info-Handicap a joué un rôle clé en créant des groupes de travail spécifiques, tels que «Partnerbörse» qui organise régulièrement des événements visant à favoriser les rencontres et les liens affectifs entre les personnes en situation de handicap. De même, le groupe «Sexuelle Bildung» œuvre encore activement pour fournir une éducation sexuelle adaptée aux besoins de ce public.

Un autre groupe, «Sexualassistenz», a élaboré un dossier de recommandations pour l'assistance sexuelle aux personnes en situation de handicap. Cependant, ces recommandations n'ont pas encore été mises en œuvre malgré leur envoi aux Ministères et à la politique. Cette lacune dans l'action souligne l'urgence de trouver des alternatives pour répondre aux besoins non satisfaits.

Le Ministère de la Famille (MiFa) a également réagi en lançant un appel pour la création d'un nouveau groupe de travail visant à explorer des solutions alternatives, étant donné que l'assistance sexuelle n'est pas encore légalement possible au Luxembourg.

Ce qui n'a pas été fait :

Malgré ces initiatives louables, de nombreux défis persistent. Tout d'abord, l'accès à l'enseignement sexuel reste limité pour les personnes en situation de handicap. Les cadres institutionnels et légaux actuels ne sont pas adaptés pour répondre à leurs besoins spécifiques en matière de vie affective et sexuelle. L'ouverture d'esprit envers les personnes LGBTIQ+ et la reconnaissance de leurs droits continuent d'être des domaines de préoccupation.

L'absence de formation adéquate pour les encadrants et les professionnels travaillant avec des personnes en situation de handicap constitue un obstacle majeur à l'amélioration de leur vie affective et sexuelle. Enfin, la reconnaissance des différents statuts familiaux, y compris ceux des personnes en situation de handicap, demeure insuffisante, par exemple dans le domaine de l'adoption d'un enfant par un couple ou célibataire en situation de handicap.

Recommandations :

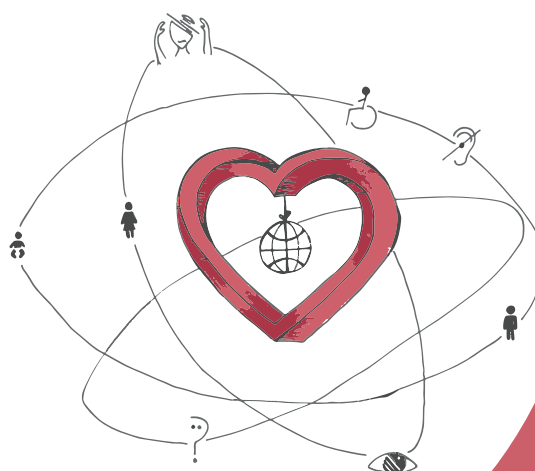
Pour faire progresser la question de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap au Luxembourg, nous formulons les recommandations suivantes :

Prise en compte des recommandations élaborées par le groupe de travail «Sexualassistenz» :

Il est essentiel que les recommandations formulées par ce groupe soient sérieusement examinées et mises en œuvre par les autorités compétentes.

Adaptation du cadre légal:

Il est impératif de revoir la législation actuelle concernant le proxénétisme et de mettre en place un cadre légal indépendamment de la loi sur le proxénétisme pour



permettre l'assistance sexuelle aux personnes en situation de handicap de manière sécurisée et légale.

Renforcement de l'éducation sexuelle adaptée :

Les personnes en situation de handicap doivent avoir un accès équitable à l'éducation sexuelle, adaptée à leurs besoins spécifiques, dès leur plus jeune âge.

Sensibilisation du public :

Des campagnes de sensibilisation visant à réduire la stigmatisation et à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les aspects de la vie affective et sexuelle doivent être lancées.

Formation des encadrants :

Les professionnels travaillant avec des personnes en situation de handicap doivent recevoir une formation spécifique pour mieux comprendre et répondre à leurs besoins en matière de vie affective et sexuelle.

Reconnaissance des différents statuts familiaux :

Les lois et politiques doivent être adaptées pour reconnaître et soutenir pleinement les différents types de familles, y compris celles comprenant des personnes en situation de handicap.

9. Logement

Introduction :

Le logement est l'un des besoins fondamentaux de l'être humain, un droit essentiel consacré par de nombreuses déclarations internationales. Malheureusement, au Luxembourg, le logement abordable et adéquat reste un problème pressant.

Ce qui a été fait :

Le Luxembourg a mis en place une nouvelle loi d'accessibilité qui touche tous les lieux ouverts au public, notamment les bâtiments d'habitation collectifs.

Ce qui n'a pas été fait :

Malgré ces efforts, des problèmes majeurs subsistent. Tout d'abord, de nombreuses sociétés continuent de voir la construction de logements sociaux comme un moyen de créer des zones défavorisées, ce qui isole davantage les personnes à faibles revenus. La transparence des critères d'évaluation et des listes d'attente reste souvent insuffisante, laissant place à la corruption et à la discrimination. En outre, il y a un manque de diversité en matière de types de logements, ce qui ne répond pas aux besoins variés de la population. La désinstitutionnalisation pour favoriser l'autonomie des personnes à besoins spéciaux est également en retard, et les architectes ne sont pas toujours formés pour concevoir des logements inclusifs et accessibles. Enfin, les subventions pour rendre les habitations accessibles sont insuffisantes dans de nombreuses régions.

Recommandations :

Accessibilité et prix abordables des logements:

Le gouvernement doit investir davantage dans la construction de logements abordables tout en veillant à ce qu'ils soient situés dans des quartiers mixtes pour éviter la création de zones défavorisées.

Transparence :

Les critères d'évaluation et les listes d'attente doivent être transparents et accessibles au public pour garantir l'équité.

Diversité des logements :

Encourager la construction de différents types de logements, y compris des logements adaptés aux familles, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Facilitation des procédures :

Simplifier les procédures d'achat de logements, notamment en réduisant la paperasserie et les coûts associés.

Formes de logement autonomes :

Investir dans des formes de logement autonomes, diverses et variés pour promouvoir l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Formation des architectes :

Intégrer la conception de logements accessibles dans les programmes de formation des architectes.

AIS (Subsides) :

Augmenter les subventions pour rendre les habitations accessibles, afin de favoriser l'inclusion.



10. Convention de l'ONU et (PAN) suivi et mise en œuvre

Introduction :



La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, adoptée en 2006, est un traité international crucial visant à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap. Les États membres, y compris le Luxembourg, ont ratifié cette convention, s'engageant ainsi à garantir l'égalité des chances et la pleine participation des personnes handicapées à tous les aspects de la société. Cependant, malgré cet

engagement, la mise en œuvre effective de ces droits reste un défi majeur dans de nombreux pays, y compris le nôtre.

Ce qui a été fait :

Dans le cadre de la Convention de l'ONU, le Luxembourg a mis en place un Plan national (PAN) visant à promouvoir les droits des personnes handicapées. Ce plan comprend des mesures visant à améliorer l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et à la participation civique pour les personnes en situation de handicap. Des efforts ont également été faits pour sensibiliser la société à la question du handicap et pour lutter contre la discrimination.

Le suivi et l'implémentation de la Convention de l'ONU ainsi que du Plan national ont été assurés par un comité spécialisé, qui évalue régulièrement les progrès réalisés et identifie les domaines nécessitant une amélioration. Des évaluations intermédiaires ont été effectuées pour mesurer les résultats et l'impact des politiques mises en place.

Un budget substantiel a été alloué au secteur handicap pour financer des initiatives visant à promouvoir les droits des personnes handicapées et à garantir leur pleine participation à la société.

Ce qui n'a pas été fait :

Malgré les efforts déployés, il reste encore beaucoup à faire pour assurer la pleine mise en œuvre de la Convention de l'ONU et du Plan national.

Un problème majeur réside dans le manque d'indépendance dans le suivi de la mise en œuvre. Il est crucial d'établir un délégué indépendant ou une institution indépendante, telle qu'un Ombudsman, spécifiquement dédié aux questions liées au handicap. Cela permettrait de garantir une surveillance impartiale et efficace de la mise en œuvre des politiques et des droits des personnes handicapées et d'établir des liens entre ces politiques.

La sensibilisation politique est un autre domaine qui nécessite une attention accrue. Il est essentiel de créer une plateforme dédiée au handicap, qui rassemblerait des experts et des ressources pour traiter des questions liées au handicap. De plus, des mécanismes d'implémentation et de sanctions en cas de non-respect des droits des personnes handicapées doivent être mis en place pour garantir la responsabilité des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

Enfin, il est impératif de mettre en œuvre des programmes de formation pour les bourgmestres et les communes afin de sensibiliser et d'éduquer sur les questions liées au handicap. Cela permettrait de créer une culture d'inclusion et de respect des droits des personnes handicapées à l'échelle locale.

Recommandations :

Pour améliorer la situation actuelle, nous recommandons ce qui suit :

- Établir un délégué indépendant ou une institution indépendante chargée de surveiller la mise en œuvre de la Convention de l'ONU et du Plan national sur le handicap.
- Créer une plateforme dédiée au handicap, regroupant des experts et des ressources pour conseiller et soutenir les politiques et initiatives liées au handicap.
- Mettre en place des mécanismes de mise en place et de sanctions en cas de non-respect des droits des personnes handicapées.
- Organiser des programmes de formation réguliers pour les bourgmestres et les communes afin de sensibiliser et d'éduquer sur les questions liées au handicap.

En suivant ces recommandations, le Luxembourg peut progresser vers une société véritablement inclusive, où les droits des personnes handicapées sont respectés et promus de manière significative.

11. Transports

- Parc de bus accessibles
- Accompagnateur/Assistant
- Flexibus, taxi, ambulances accessibles
- Location de véhicules quota à introduire
- Améliorer les services de l'Adapto et Mobibus

Concernant l'utilisation des transports en commun il existe bon nombre d'utilisateurs en situation de handicap qui utilisent le service Adapto. Une grande partie des personnes intéressées ont difficilement accès à ce type de service et nécessite donc un accompagnement individuel à l'apprentissage à la mobilité autonome.



Suite à l'initiative du Ministère de la Famille le service d'accompagnement à la mobilité d'Info-Handicap a été créé pour faciliter l'utilisation et l'accès aux transports en commun. Afin de garantir la sécurité et un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap, l'accompagnateur à la mobilité est responsable pour un apprentissage à durée déterminée.

Il ne manque plus que la finalisation du système informatique et bases de données.

Recommandation : À l'aide de l'exemple de bonne pratique pour un meilleur accès aux transports publics, le service d'accompagnement cible l'autonomisation et l'inclusion sociale dans les transports et espaces publics.

Les données personnelles restent strictement anonymes.

Introduction :

Les transports en commun jouent un rôle essentiel dans la vie de nombreuses personnes, facilitant leur mobilité et leur participation active à la société. Cependant, pour de nombreuses personnes en situation de handicap, l'accès aux transports en commun demeure un défi majeur. Dans cet article, nous examinerons les efforts entrepris pour rendre les transports plus accessibles et inclusifs pour les personnes en situation de handicap, tout en identifiant les lacunes persistantes et en proposant des recommandations pour améliorer davantage la situation.

Ce qui a été fait :

Suite à l'initiative du Ministère de la Famille, un service d'accompagnement à la mobilité a été créé pour faciliter l'accès aux transports en commun pour les personnes en situation de handicap. Ce service vise à fournir un accompagnement individuel pour permettre aux usagers de développer leur mobilité autonome. Les accompagnateurs à la mobilité ont été formés pour garantir la sécurité et l'apprentissage adéquat des personnes en situation de handicap.

Ce qui n'a pas été fait :

Malgré ces avancées, il reste encore des étapes cruciales à franchir pour rendre les transports en commun véritablement inclusifs. La finalisation du système informatique et des bases de données est toujours en attente, ce qui limite l'efficacité du service d'accompagnement à la mobilité. De plus, d'autres aspects des transports en commun n'ont pas encore été abordés, tels que l'accessibilité des parcs de bus, la disponibilité de taxis, d'ambulances et de véhicules accessibles, ainsi que l'amélioration des services de l'Adapto et du Mobibus.

Recommandation :

En tant qu'organisation promouvant l'inclusion des personnes en situation de handicap, nous recommandons les actions suivantes pour rendre les transports encore plus accessibles :

Parcs de bus accessibles :

Il est impératif de garantir que les parcs de bus soient équipés pour accueillir les personnes en situation de handicap, notamment en fournissant des rampes d'accès, des places de stationnement réservées et des infrastructures adaptées.

Accompagnateur/Assistant :

Il est essentiel de finaliser le système informatique et les bases de données pour optimiser le service d'accompagnement à la mobilité. Cela permettra une meilleure coordination et une réponse plus efficace aux besoins des usagers en situation de handicap.

Flexibus, taxi, ambulances accessibles :

Les options de transport privé, telles que les taxis et les ambulances, doivent être rendues accessibles aux personnes en situation de handicap. Des incitations pour les opérateurs de ces services peuvent être envisagées.

Location de véhicules quota à introduire :

Introduire des quotas pour les véhicules accessibles dans les agences de location de voitures, afin de garantir que les personnes en situation de handicap aient accès à des moyens de transport adaptés lorsqu'elles voyagent.

Améliorer les services de l'Adapto et du Mobibus :

Investir dans l'amélioration continue de ces services pour les rendre plus fiables, flexibles et adaptés aux besoins des usagers en situation de handicap.

En suivant ces recommandations, nous pouvons progresser vers des transports en commun véritablement inclusifs, favorisant ainsi l'autonomie et l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap dans notre société. Il est essentiel que tous les acteurs, des autorités gouvernementales aux opérateurs de transport, travaillent ensemble pour réaliser cette vision d'un système de transport accessible pour tous.

12. Digitalisation

Introduction :

La digitalisation, ou le processus de transformation numérique, a radicalement changé la manière telle que nous interagissons avec le monde. Des médias aux logiciels, en passant par les formations et le matériel, la digitalisation a apporté de nombreux avantages, mais elle a également créé des défis en matière d'accessibilité et d'inclusion pour de nombreuses personnes, en particulier celles ayant des besoins spéciaux. Dans cet article, nous examinerons les progrès réalisés jusqu'à présent, les lacunes persistantes et nous formulerons des recommandations pour améliorer l'accessibilité dans le domaine de la digitalisation.



Dans cet article, nous examinerons les progrès réalisés jusqu'à présent, les lacunes persistantes et nous formulerons des recommandations pour améliorer l'accessibilité dans le domaine de la digitalisation.

Ce qui a été fait :

- 1. Sous-titres dans les médias** : De nombreux médias, en particulier les plateformes de streaming, ont intégré des sous-titres automatiques ou générés pour rendre le contenu plus accessible aux personnes déficientes auditives ou malentendantes.
- 2. Langue des signes dans les médias** : Certains services de streaming et de diffusion en direct ont commencé à offrir des interprètes en langue des signes pour leurs émissions et événements en direct.
- 3. Audiodescription accessible systématiquement** : Les services de streaming et les chaînes de télévision ont également commencé à proposer des descriptions audio pour les personnes aveugles ou malvoyantes, améliorant ainsi leur expérience de visionnage.
- 4. Logiciels, Internet et applications accessibles** : Les efforts ont été déployés pour rendre les logiciels, les sites web et les applications plus accessibles en utilisant des normes d'accessibilité telles que les WCAG (Web Content Accessibility Guidelines).
- 5. Formations à la digitalisation accessible** : Des formations ont été élaborées pour sensibiliser les professionnels de l'industrie à l'importance de l'accessibilité numérique et pour les former à créer des produits et des contenus accessibles.
- 6. Matériel adapté** : Des dispositifs matériels adaptés, tels que des claviers et des écrans spéciaux, ont été développés pour répondre aux besoins des utilisateurs ayant des handicaps physiques.

Ce qui n'a pas été fait :

Cependant, malgré ces avancées, de nombreuses lacunes subsistent dans le domaine de l'accessibilité numérique :

- 1. Sous-titres insuffisants** : De nombreux médias en ligne ne proposent toujours pas de sous-titres, ou ceux qui sont disponibles peuvent être de mauvaise qualité.
- 2. Langue des signes limitée** : L'interprétation en langue des signes est encore peu répandue, et elle n'est souvent proposée que pour un nombre limité d'émissions ou d'événements.
- 3. Audiodescription inexistante** : De nombreux contenus en ligne ne sont toujours pas accompagnés d'audiodescription, ce qui exclut les personnes aveugles ou malvoyantes.

- 4. Logiciels et applications inaccessibles** : Beaucoup d'applications et de sites web ne respectent pas pleinement les normes d'accessibilité, ce qui limite l'accès aux personnes ayant des handicaps.
- 5. Formation insuffisante** : Les formations à l'accessibilité numérique sont encore peu répandues, et de nombreux professionnels de l'industrie ne sont pas suffisamment sensibilisés à ces questions.
- 6. Matériel non adapté** : Les dispositifs matériels adaptés sont souvent coûteux et difficilement accessibles pour de nombreuses personnes ayant des besoins spéciaux.
- 7. Principe des deux sens négligé** : Le principe des deux sens, qui vise à rendre les informations accessibles à la fois par la vue et l'ouïe, est souvent ignoré.

Recommandations :

Pour améliorer l'accessibilité dans le domaine de la digitalisation, voici quelques recommandations :

- 1. Renforcer l'obligation d'accessibilité** : Les gouvernements et les organismes de réglementation devraient renforcer les obligations en matière d'accessibilité numérique, en imposant des normes strictes et en exigeant des sanctions en cas de non-conformité.
- 2. Sensibilisation accrue** : Il est essentiel de sensibiliser davantage les concepteurs de contenu, les développeurs de logiciels et les professionnels de l'industrie à l'importance de l'accessibilité numérique.
- 3. Innovation technologique** : Encourager la recherche et le développement de technologies innovantes pour améliorer l'accessibilité, notamment dans le domaine de la langue des signes, de la synthèse vocale et de la reconnaissance vocale.
- 4. Collaboration intersectorielle**

13. Management de Crise

Introduction :

La gestion de crise est une composante essentielle de la gouvernance efficace dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la santé, de la sécurité ou de la politique. Dans cet article, nous aborderons le concept de gestion de crise en mettant en lumière un problème fondamental : l'absence ou la mauvaise gestion de cette discipline. Nous examinerons ce qui a été fait, ce qui n'a pas été fait, et nous formulerons des recommandations pour améliorer la gestion de crise.



Ce qui a été fait :

La gestion de crise, lorsqu'elle est bien mise en œuvre, comporte plusieurs éléments clés. Tout d'abord, il est essentiel de mettre en place une task force dédiée à la gestion de la crise. Cette task force devrait réunir des experts dans le domaine concerné, des représentants des autorités compétentes, et des parties prenantes pertinentes. Une coordination efficace entre ces acteurs est cruciale pour prendre des décisions éclairées et rapides.

De plus, la planification préalable est un élément clé de la gestion de crise. Cela comprend la préparation aux événements tels que les catastrophes naturelles, les crises de santé publique, ou les situations politiques tendues. La planification doit couvrir des aspects tels que l'accès aux services de santé, les hospitalisations, les maisons de soins, les évacuations, et les mesures d'urgence.

La communication est également un aspect essentiel de la gestion de crise. Des consignes claires, accessibles et non contradictoires doivent être fournies au public. Les informations doivent être transparentes et basées sur des données factuelles pour éviter la désinformation et l'incertitude.

Ce qui n'a pas été fait :

Malheureusement, la gestion de crise est souvent négligée ou mal exécutée. L'absence d'une task force dédiée peut entraîner des décisions incohérentes et un manque de coordination entre les parties prenantes. De plus, la planification préalable est souvent insuffisante, ce qui peut entraîner des retards dans la réponse à la crise. En outre, la communication est parfois défective, avec des informations contradictoires et une communication inadéquate avec le public.

Recommandations :

Pour améliorer la gestion de crise, nous recommandons les actions suivantes :

Faire partie et être représenté dans la Task Force : Il est essentiel que toutes les parties prenantes, y compris les groupes de la société civile, soient représentées dans la task force de gestion de crise. Cela garantit une prise de décision plus équilibrée et une meilleure compréhension des besoins de la population.

Planification complète : Il est impératif de développer des plans de gestion de crise complets qui couvrent toutes les éventualités. Cela inclut la planification détaillée des accès, des hospitalisations, des maisons de soins, des évacuations, et des mesures à prendre.

Consignes claires et transparentes : La communication est la clé de la gestion de crise. Les

autorités doivent fournir des consignes claires, accessibles à toutes et non contradictoires pour que le public puisse prendre des décisions éclairées.

Apprendre de ses erreurs : La gestion de crise doit être un processus d'apprentissage continu. Après chaque crise, une évaluation détaillée doit être menée pour identifier ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, afin d'améliorer les plans futurs.

Enfin, une recommandation générale serait de rendre les positions des partis politiques plus transparentes en ce qui concerne la gestion de crise. Un questionnaire peut être distribué aux partis politiques pour recueillir leurs opinions et leurs engagements sur des questions cruciales. Les résultats de ce questionnaire peuvent ensuite être publiés pour permettre aux électeurs, y compris ceux en situation de handicap, de comparer les positions des partis et de prendre des décisions éclairées lors des élections.

En conclusion, la gestion de crise est un élément essentiel de la gouvernance efficace. En suivant ces recommandations, nous pouvons améliorer notre capacité à faire face aux crises de manière plus réfléchie et plus efficace, en protégeant ainsi la santé, la sécurité et la stabilité de notre société.

13. Assistance personnelle

Introduction :

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (MIFA) a récemment mandaté le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) pour évaluer le système actuel d'accompagnement socio-pédagogique destiné aux personnes en situation de handicap. Cette initiative a été lancée dans le but de répondre aux normes et aux exigences énoncées par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. L'objectif ultime est d'engager une réforme significative du système de l'Assistance Personnalised (AP) au Luxembourg.

Ce qui a été fait :

Dans le cadre de cette mission, un processus participatif a été mis en place, rassemblant l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le système de l'AP. Pour structurer cette réflexion collective, cinq groupes de travail ont été constitués, correspondant à cinq thématiques majeures :

1. Définition de l'assistance personnalisée
2. Diagnostic et évaluation des besoins de support
3. Qualification de l'assistant
4. Budget personnel
5. One-Stop-Shop

Ces cinq thématiques ont été définies suite aux résultats des premiers ateliers qui se sont déroulés en novembre 2022 et janvier 2023. Les groupes de travail ont officiellement débuté leurs activités en mai 2023 et devraient les conclure en octobre de la même année.

Il est également notable qu'Info-Handicap est activement impliqué dans ces groupes de travail, contribuant ainsi à l'élaboration d'une vision commune pour la réforme de l'AP.

Ce qui n'a pas été fait :

Bien que le processus de réforme de l'AP soit en cours et que de nombreux efforts aient été déployés pour impliquer les parties prenantes, il existe encore des domaines qui n'ont pas été abordés de manière exhaustive. Par exemple, certains aspects pratiques de la mise en œuvre de la réforme pourraient nécessiter davantage de réflexion, tels que les mécanismes de suivi et d'évaluation de l'AP, ainsi que les dispositions en matière de formation et de sensibilisation.

Recommandations :

Après une analyse approfondie des enjeux liés à l'Assistance Personnelle (AP), Info-Handicap souhaite formuler plusieurs recommandations pour orienter la réforme en cours :

Adaptation de la loi : Nous recommandons que l'assistance personnelle (AP) soit possible dans divers modèles, y compris l'AP dans le modèle de l'employeur, l'AP dans le modèle de l'institution, l'AP dans le modèle de prise en charge et un «modèle mixte».

Cette diversification permettra de répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et de garantir une plus grande flexibilité dans l'AP.

Création d'un «One-Stop-Shop» (Guichet unique) : Il est essentiel d'établir un guichet unique qui simplifiera les démarches administratives pour les bénéficiaires de l'AP et leurs familles. Ce guichet unique devrait fournir des informations claires, coordonner les services et offrir un soutien complet pour faciliter l'accès à l'AP.

En conclusion, la réforme en cours de l'Assistance Personnelle au Luxembourg est une étape importante pour garantir les droits et la dignité des personnes en situation de handicap. En suivant ces recommandations, le Luxembourg peut s'assurer que le nouveau système d'AP soit plus inclusif, flexible et centré sur les besoins des bénéficiaires.

